



Aytré, le vendredi 26 janvier 2024

**DÉCISION DU MAIRE**  
**N°D 02 /2024**

Attribution de concessions cimetières

**Émetteur :**

Administration funéraire

05 46 30 19 37

Administration.funeraire@aytre.fr

**Affaire suivie par :**

Karen PELOTTE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 relatif aux pouvoirs délégués du conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire diverses compétences, et notamment son alinéa 8 qui l'autorise à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 03 décembre 2020 fixant les tarifs et les durées des concessions dans les cimetières communaux,

Vu les articles L2223-13, L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les cimetières,

Considérant les demandes d'attribution de concessions aux cimetières communaux enregistrés entre le 01/01/2023 et 31/12/2023.

**Le Maire DÉCIDE :**

**Article I. Attribuer pour l'année 2023 les concessions suivantes :**

Nom du Concessionnaire	Référence Concession	Durée
Nadine AGNAN née CLEMENT	AC-G-136	10 ANS
Jean-Pierre ALLART (UDAF)	AC-F-109-110	30 ANS
Joseph LOFFREDO	AC-B-158	30 ANS
Sarah FÉRY	CN-A-1	10 ANS
Josette GUILLON née CHATELAIN	COL-N-8	10 ANS
Henri MAILLOCHAUD	NC-L-6	30 ANS
Henri MAILLOCHAUD	NC-M-12	30 ANS
Georges BAUD	NC2-B1-76	30 ANS
Guy PICARD	AC-H-70	30 ANS
Jacques GIRY	COL-S-12	30 ANS
Bernadette COUTURIER née SIMONNEAU	COL-S-13	10 ANS
Madeleine FAURE née LE MOUËL	NC-B-34	30 ANS
Jean-Claude BAUSSÉ	NC2-B1-78	10 ANS
Audrey et Gaëlle FALGUEROLLE	NC2-B1-79	30 ANS
Monique SICARD née SEGUIN	AC-G-149	30 ANS
Brigitte DURIEU née MORIN	AC-I-34	30 ANS
Françoise DUROU née BERLAND	NC2-B1-80	30 ANS
Josette CLEMENT née MOUNIER	NC-L-8	10 ANS
Claude ROBERT	NC2-B1-16	30 ANS
Jacques HOURNAU	NC-Q-6	10 ANS
Geneviève GELEBERT née BERAIL	NC2-B1-81	30 ANS
Serge BOINOT	CN-A-02	10 ANS
Antonio FONDACARO	AC-B-75	30 ANS
Nadia MEYER née SABOURIN	NC2-B1-82	10 ANS
Patricia POUZEAU	CAVURNE-A-32	10 ANS
Céline BARRAUD	NC2-B1-54	10 ANS
Martine VERRON née SIRAUD	COL -A-2	30 ANS
Josette BRUNO née ANTONIN	NC-L-10	10 ANS
Marc et Patricia CLÉMENT	NC2-A1-68	10 ANS
Nicole COCHARD née LACHAUD	AC-H-92	30 ANS
DUMAS née MIGAUD Geneviève	AC-D-30	30 ANS
Marie-France AFONSO née GERMAIN	NC-R-38	10 ANS
Michel COCHARD et Sylvie MARIUS née COCHARD	AC-I-157	30 ANS
Jacki BAUD	NC2-B1-83	30 ANS
Pierrette GAUTHIER née JASSELIN	NC2-B1-84	10 ANS

## Article II. Contester une décision

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr)

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Par délégation du Conseil Municipal

Tony LOISEL, Maire d'Aytré



**Ville d'Aytré**

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex

05 46 30 19 19 – [information@aytre.fr](mailto:information@aytre.fr)

[aytre.fr](http://aytre.fr)